

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

RENTREE 2012/2013

L'inscription de votre enfant à l'école **se fait en MAIRIE.**

Elles auront lieu en mairie
du lundi 5 mars au vendredi 6 avril inclus.

(ou dès votre arrivée sur Villette)

Se munir du **livret de famille**, du **carnet de santé**
et d'un **justificatif de domicile.**

Les enfants nés en 2009
sont concernés par l'inscription en maternelle !

L'admission de votre enfant se fait à L'ECOLE (après inscription en mairie)

Elles auront lieu à l'école
du lundi 7 mai au vendredi 11 mai inclus.

L'école élémentaire du Bourg du 7 mai au 15 mai inclus

Se munir du dossier d'inscription de la mairie.

Merci de prendre rendez-vous auprès des directrices d'école :

- Maternelle du Bourg : Mme GRECIET: 04.78.31.11.26
- Elémentaire du Bourg : Mme NANIA: 04.78.31.25.31
- Primaire de Mons-Asnières : Mme FERNANDEZ: 04.78.31.25.97

La réinscription est automatique pour les enfants déjà scolarisés dans l'école.
Pour les écoles du Bourg, il est nécessaire d'inscrire les enfants de maternelle qui passent à l'école élémentaire. Pour l'école Mons-Asnières, c'est inutile.